



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du mardi 21 juin 2016**  
**à 14H00 à La Roche Bernard**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une séance fixée au 24 mai 2016, le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine s'est réuni.  
Constatant l'absence de quorum et conformément aux statuts de l'établissement, la Présidente a, le 2 juin 2016, convoqué à nouveau l'assemblée pour le 21 juin 2016, strictement pour le même ordre du jour.  
Les délibérations ont donc été votées sans condition de quorum.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du mardi 21 juin 2016**  
**à 14H00 à La ROCHE BERNARD**

---

**9 RESSOURCES:**

**Inventaire des cours d'eau : marché SCE : avenants**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) VILAINE impose la réalisation d'un inventaire de cours d'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a mandaté l'Institution d'Aménagement de la VILAINE (IAV) en 2007 pour la réalisation des inventaires à l'échelle des bassins hydrographiques.

A la suite d'un appel d'offres ouvert, le marché d'inventaire des cours d'eau couvrant les sous-bassins-versants de l'Oust (Ninian, Yvel, Oust moyen, Claie, Arz, Oust aval) a été attribué au bureau d'études SCE pour un montant de 199 600 € HT.

Le premier bon de commande en janvier 2015 a été lancé pour les deux sous bassins du Ninian et de l'Yvel. Rapidement, un changement du contexte réglementaire est venu perturber le déroulement de la mission et a nécessité des prestations supplémentaires qui n'étaient pas prévues initialement dans le cahier des charges.

Le principal changement est venu de l'instruction gouvernementale du 3 juin 2015 relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau et à leur entretien. L'instruction est ainsi résumée dans la circulaire :

Afin de mieux faire connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau, les services établiront des cartographies complètes dans les zones où cela est techniquement faisable dans des délais raisonnables. Dans les autres zones, ils préciseront la méthodologie d'identification des cours d'eau. En complément, ils déclineront localement des guides d'entretien des cours d'eau.

Concrètement, les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) doivent avant le début de l'année 2016 produire une cartographie des cours d'eau en s'appuyant sur les inventaires des SAGE. Si les critères d'identification ne varient pas avec la méthode du SAGE VILAINE, quelques rectifications dans la procédure ont dû être mises en place :

- L'intégration de données nouvelles pour réaliser les inventaires : pour le Morbihan une liste de cours d'eau réalisée en vue de l'application de la Politique Agricole Commune, ainsi que des informations issues de la Direction Régionale de l'Onema.
- La portée réglementaire induite par cette instruction, et la forte mobilisation du monde agricole, a nécessité des prestations de concertation et de vérification de terrain plus importantes que prévues.

**Premier avenant :**

Un premier avenant, d'un montant de 3 383 € HT, ayant pour objet une mission d'assistance complémentaire de coordination/médiation destinée à faciliter les relations entre les différents acteurs de terrains et d'assistance aux réunions de concertation, a entraîné une augmentation du marché de 1,7 %.

**Deuxième avenant :**

Un deuxième avenant, d'un montant de 9 552,40 € HT (soit une augmentation de 4.79 % du montant initial du marché), devrait être passé pour :

- L'intégration des nouvelles données de la PAC et de la Direction régionale de l'Onema

- La consultation et la vérification de nouvelles zones de doute. Il s'agit en particulier des zones non listées dans les obligations contractuelles car déjà levées dans des inventaires existants, mais remises en cause à l'occasion du changement de portée des inventaires .

Le détail de l'avenant est ainsi décomposé :

Intégration données ONEMA et PAC			
	Temps (j)	Coût (€ HT)	Tâches
Chef de projet	2	955,24 €	Echanges avec le maître d'ouvrage et les partenaires de l'étude Organisation des interventions de l'équipe SCE, des groupes communaux et des partenaires de l'étude
Chargé d'étude	6	2 865,72 €	Réalisation de temps supplémentaires de réunions avec les groupes communaux Réalisation de terrain supplémentaire (SCE seul + avec groupe communal)
Géomaticien	4	1 910,48 €	Intégration des données PAC et ONEMA dans le référentiel Délimitation des zones de doutes correspondantes Préparation des supports SIG de terrain Intégration des expertises de terrain et mise à jour du référentiel
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>5 731,44 €</b>	

Intégration 25 nouvelles zones de doute			
	Temps (j)	Coût (€ HT)	Tâches
Chef de projet	1	477,62 €	Echanges avec le maître d'ouvrage et les partenaires de l'étude Organisation des interventions de l'équipe SCE, des groupes communaux et des partenaires de l'étude
Chargé d'étude	5	2 388,10 €	Réalisation de temps supplémentaires de réunions avec les groupes communaux Réalisation de terrain supplémentaire (SCE seul + avec groupe communal)
Géomaticien	2	955,24 €	Intégration des nouvelles zones de doutes dans la base de données Préparation des supports SIG de terrain Intégration des expertises de terrain et mise à jour du référentiel
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>3 820,96 €</b>	

Les prix journaliers utilisés sont ceux du Bordereau des Prix du marché prévu pour les journées supplémentaires.

### **Troisième avenant :**

Le deuxième bon de commande a été lancé en janvier 2016 pour la réalisation de deux nouveaux inventaires sur les sous bassins de l'Oust Moyen et de l'Oust Aval. Les modifications induites lors du premier bon de commande persistent, et ont été consolidées dans le cadre d'une convention entre l'IAV et les DDTM.

Cependant il a été vu avec le prestataire que l'intégration des nouvelles données a donné lieu à un travail supplémentaire lors du premier bon de commande, car elles sont intervenues six mois après l'ordre de

service de démarrage. On notera que les données sont dorénavant fournies dès le départ de l'étude et ne donneront plus lieu à un avenant. Il ne persiste que les nouvelles zones de doute issues de la concertation. Les 96 nouvelles zones de doute de ce bon de commande nécessitent 18 jours de travail supplémentaires, non prévus initialement dans le cahier des charges, qui correspondent à 8597,16 euros HT (soit un peu moins de 4.3% d'augmentation du marché initial).

Intégration de 96 zones de doute hors CCTP		
Temps (j)	Coût (€ HT)	Tâches
2.5	1 194,05 €	Echanges avec le maître d'ouvrage et les partenaires de l'étude Organisation des interventions de l'équipe SCE, des groupes communaux et des partenaires de l'étude
12	5 731,44 €	Réalisation de terrain supplémentaire (SCE seul + avec groupe communal) et contrôle des cartes sur ces secteurs
3.5	1 671,67 €	Intégration des nouvelles zones de doutes dans la base de données Préparation des supports SIG de terrain Intégration des expertises de terrain et mise à jour du référentiel
<b>18</b>	<b>8 597,16 €</b>	

Les prix journaliers utilisés sont ceux du Bordereau des Prix du marché prévu pour les journées supplémentaires.

Le montant initial du marché et ses augmentations prévues par avenant sont résumées dans le tableau suivant (valeurs en € HT) :

Montant initial du marché	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Augmentation totale des avenants	Montant du marché en date du 24 mai 2016
199 600	3 383	9 552,40	8 597,16	21 532,56	221 132,56
% d'augmentation par rapport au montant initial	1,7 %	4,79 %	4,3 %	10,79 %	

Dans la même logique, un quatrième avenant sera proposé pour le dernier bon de commande sur les bassins de l'Arz et de la Claie. Son montant sera aux alentours de 5%.

En procédure formalisée, la commission d'appel d'offres est obligatoirement consultée sur tout projet d'avenant qui entraîne une augmentation du montant global du marché de plus de 5 %. L'assemblée délibérante, qui statue sur le projet d'avenant, doit être informée de cet avis.

La commission d'appel d'offres de l'IAV réunie le 24 mai 2016 a émis un avis favorable pour se prononcer sur la passation de ces avenants ; il est donc proposé au Conseil d'Administration de statuer pour autoriser leur signature.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- autorise la signature de ces avenants tels que présentés
- précise que l'ensemble des avenants approuvés et à venir ne devra en aucun cas dépasser 15% du marché initial
- charge la Présidente de signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme  
La Présidente,

Solène MICHENOT



